

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur du produit	KLONDIKE Huile moteur à usage industriel SAE 15W-40 CK-4	
Version n°	02	
Date de publication	14-mars-2017	
No CAS	Mélange	
Code du produit	15W-40 CK-4	
Usage du produit	Usage intensif d'huile moteur	
Renseignements sur le fabricant	KLONDIKE Lubricants Corporation 3078 275th Street Langley, BC V4W 3L4 Canada info@klondikelubricants.com www.klondikelubricants.com	
	Information générale	1-877-293-4691
	Chemtrec (aux É.-U)	1-800-424-9300
	Chemtrec (International)	1-703-527-3887

2. Identification des risques

Description générale des risques	ATTENTION Peut causer une légère irritation de la peau et des yeux. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Effets potentiels sur la santé	
Voies d'exposition	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Yeux	Peut causer une légère irritation des yeux.
Peau	Contact avec la peau : Risque de causer une légère irritation de la peau en cas de contact prolongé.
	Absorption cutanée : Non attendu être absorbé par la peau.
Inhalation	L'inhalation des vapeurs/émanations créées en chauffant ce produit peut causer une irritation respiratoire avec mal de gorge, toux ou difficultés respiratoires.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Organes cibles	Yeux. Système respiratoire. Peau.
Effets potentiels sur l'environnement	Les composants de ce produit sont dangereux pour la faune et la flore aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composants non dangereux	No CAS	Pour cent
Huile minérale	64742-52-5	75 - 100
Huile minérale	64742-55-8	7 - 13

4. Mesures de premiers soins

Procédures de premiers soins	
Contact avec les yeux	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact cutané	Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Inhalation	S'il y a respiration difficile, retirez à l'air frais et gardez au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
Ingestion	Rincer la bouche. En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison.
Conseils généraux	En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

5. Mesures de lutte contre le feu

Indice d'inflammabilité	Inflammable d'après les critères du SIMDUT.
Moyens d'extinction	
Moyen d'extinction approprié	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Méthodes d'extinction inappropriées	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Donnée inconnue.
Données sur l'explosibilité	
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Non sensible.
Sensibilité aux chocs	Non sensible.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone. Hydrocarbures. NOx. Oxydes de phosphore. oxydes de soufre.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions individuelles	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Mesures de précautions environnementales	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau.
Méthodes de confinement	Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible.
Méthodes de nettoyage	<p>Ne pas rejeter dans l'environnement. Ce produit est miscible dans l'eau.</p> <p>Déversement accidentel important : Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.</p> <p>Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.</p> <p>Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.</p>

7. Manutention et entreposage

Manutention	Éviter l'exposition prolongée. Éviter le rejet dans l'environnement.
Entreposage	Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Huile minérale (CAS 64742-52-5)	TWA	5 mg/m ³	Fraction inhalable.
Huile minérale (CAS 64742-55-8)	TWA	5 mg/m ³	Fraction inhalable.

Canada. VLE Alberta. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur	Forme
Huile minérale (CAS 64742-55-8)	STEL	10 mg/m ³	Brouillard.
Huile minérale (CAS 64742-52-5)	STEL	10 mg/m ³	Brouillard.
Huile minérale (CAS 64742-55-8)	TWA	5 mg/m ³	Brouillard.
Huile minérale (CAS 64742-55-8)	TWA	5 mg/m ³	Brouillard.

Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Huile minérale (CAS 64742-52-5)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huile minérale (CAS 64742-55-8)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Huile minérale (CAS 64742-55-8)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
Huile minérale (CAS 64742-52-5)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
Huile minérale (CAS 64742-55-8)	TWA	5 mg/m3	Brouillard.

Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Huile minérale (CAS 64742-55-8)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
Huile minérale (CAS 64742-52-5)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
Huile minérale (CAS 64742-55-8)	TWA	5 mg/m3	Brouillard.

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Huile minérale (CAS 64742-55-8)	PEL limite d'exposition autorisée	5 mg/m3	Brouillard.
Huile minérale (CAS 64742-52-5)	PEL limite d'exposition autorisée	5 mg/m3	Brouillard.
		2000 mg/m3	
		500 ppm	

Valeurs limites biologiques Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôle ingénieur Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée.

Équipement de protection individuelle

Protection pour les yeux et le visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.

Protection respiratoire Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques agréés appropriés.

9. Caractéristiques chimiques et physiques

Apparence	Donnée inconnue.
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Ambre.
Odeur	Légère odeur de pétrole.
Seuil de perception de l'odeur	Donnée inconnue.
pH	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Donnée inconnue.
Densité de vapeur	< 0.2
Point d'ébullition	280 °C (536°F)
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.

Solubilité (eau)	Non soluble
Densité	0.86
Densité relative	7.26
Point d'éclair	223.0 °C (433°F) Coupelle fermée
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume	Donnée inconnue.
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammation	Donnée inconnue.
Taux d'évaporation	Non disponible
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Non disponible

10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matières incompatibles.
Matières incompatibles	Donnée inconnue.
Produits de décomposition dangereux	Donnée inconnue.

11. Données toxicologiques

Données toxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Huile minérale (CAS 64742-52-5)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg > 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 4.026 mg/l 5.23 mg/l
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg > 2000 mg/kg
Huile minérale (CAS 64742-55-8)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 4000 mg/m ³ , 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Effets aigus

Sensibilisation	N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

Huile minérale (CAS 64742-52-5)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
---------------------------------	---

Tératogénicité Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Matériaux synergétiques Sans objet.

12. Données écologiques

Écotoxicité Les composants de ce produit sont dangereux pour la faune et la flore aquatiques.

Effets sur l'environnement Nocif pour les organismes aquatiques. Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Persistance et dégradabilité Donnée inconnue.

Mobilité dans l'environnement Ce produit est miscible dans l'eau.

13. Élimination des résidus

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

TDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Données réglementaires

Règlements du Canada Ce produit a été classifié selon les critères du RPC et la FTSS contient tous les renseignements requis par le RPC.

Situation SIMDUT Non contrôlé

Statut de l'inventaire

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Classification HMIS®

Santé: 1
Inflammabilité: 1
Danger physique: 0

Classements NFPA

Santé: 1
Inflammabilité: 1
Instabilité: 0

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans ce document ont été rédigées sur la base de nos meilleures connaissances et expériences disponibles, et sont offertes pour votre considération et pour vous guider en cas d'exposition à ce produit. Le KLONDIKE Lubricants Corporation décline toute garantie expresse ou implicite et n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des données contenues dans ce document. Les données dans le présent document ne s'appliquent pas à l'utilisation avec tout autre produit ou dans un autre procédé. Ce document ne peut être changé, ou modifié de quelque façon que ce soit sans la permission exprimée de < KLONDIKE Lubricants Corporation.